

COMMUNE DE SAINT MARTIN LA PLAINE

CONCERTATION PREALABLE A LA CREATION DE LA ZAC DE LA TRANSMILIERE

REGISTRE OUVERT LE 7 JUILLET 2016 EN MAIRIE DE SAINT MARTIN LA PLAINE ET SUR LE SITE DE LA COMMUNE

QUESTIONS		REPONSES
email du 20.09.2016 et du 01.10.2017	Personne susceptible d'être intéressée par le projet mais demande des légendes au plan communiqué, notamment les couleurs	Le plan masse général du projet fait apparaître l'implantation des futurs bâtiments, les couleurs des bâtiments représentent les différentes typologies: Logements collectifs/ logements intermediaires/ logements groupés/ logements individuels... La légende a été rajoutée sur le site internet de la Mairie.
Courrier du 17.11.2016 famille Maintigneux	1/Nous souhaitons que l'ensemble des propriétaires de la transmilrière soit associé au projet et que l'ensemble des noms soit cité dans les comptes rendus des conseils municipaux	M. Le Maire a rencontré des propriétaires individuellement.
	il est anormal que notre projet personnel n'ait pas été présenté aux citoyens	Le dernier projet a été présenté dans l'annexe au bulletin municipal d'Avril 2017.
	Nous subissons depuis 15 ans le fait de ne pas avoir pu engager de projet à titre familial	Aucune demande de permis de construire n'a été déposée en Mairie.
	2/ Nous dénonçons votre préférence pour le tout voiture par le projet de réalisation d'une nouvelle voie routière. Ajouter une voie parallèle distante de 30m, avec un dénivelé important et une voie piétonne de chaque côté, reste un héritage d'un projet complètement dépassé. Les projets d'urbanisme des villes privilégient les boulevards périphériques et diminuent les grandes artères pénétrantes or votre projet fait exactement l'inverse.	En effet, dans les villes les artères pénétrantes sont requalifiées en boulevards urbains, facilitant les entrées de ville. A l'échelle de ST MARTIN LA PLAINE, l'entrée de ville se fait par une départementale et le centre bourg est desservi par des voies communales. Sur la carte des dessertes, il apparaît clairement que le secteur de la Transmilrière pose des difficultés d'accès par des voies très étroites, surtout pour les piétons, et que le maillage Est/Ouest n'existe pas. La densification du secteur par de nouvelles constructions doit prendre en compte les accès aux logements. La création d'une "rue" à sens unique parallèle à la rue transmilrière a aussi pour intérêt de retrouver un maillage des circulations évitant ainsi de renvoyer les véhicules dans le centre bourg. Enfin cette nouvelle rue sera le support de viabilisation des futurs lots. Le projet défend une attitude urbaine reposant sur une logique de maillage des rues et un réseau viaire capable de structurer le site et à créer du lien. La "rue" devient alors un lieu de dialogue, qui orientera les futurs projets du site avec un fort potentiel de développement ou de renouvellement de la vie urbaine contrairement aux "voies" en impasse qui développent des ensembles autonomes, enclavés, et isolés du reste de la commune, tendant à privatiser les espaces.
	Notre priorité est un déplacement piétonnier et de rester un village où les enfants se déplacent à pied	Les "rues" (contrairement aux "routes") ne sont pas seulement le support de déplacement de l'automobile, mais constituent un espace utilisé par les différents modes de déplacements (cycles, piétons, ...).Ainsi, les "rues" créées seront pourvus d'espaces piétonniers (trottoirs) permettant ainsi aux nouveaux habitants de se déplacer aussi à pieds. Des cheminements piétons à l'écart des voies de circulations seront aussi aménagés assurant une liaison Nord-Sud au site en lien avec l'école et offrant la possibilité aux enfants d'aller à l'école à pied. Cependant une partie des enfants qui sont à l'école n'habitent pas le bourg et sont donc déposés en voiture, d'où l'intérêt aussi de prévoir les voies de circulations nécessaires pour le bon fonctionnement de cet ensemble. De plus nous rappelons qu'une grande partie de la population de Saint-Martin la Plaine ne travaille pas sur la commune et circule donc en voiture, et ce sera certainement le cas des personnes qui habiteront ce nouveau quartier.
3/Nous vous demandons une confirmation de la modification de la hauteur R+2 maximum ainsi que de l'emplacement et de l'orientation des bâtiments proches du parking Igensdorf.	Le site du projet s'étire entre le centre urbain très dense à l'Ouest, et les zones d'habitats individuels plus éparées à l'Est. Le projet propose une succession de formes urbaines capables d'assurer la transition et de proposer ainsi une densité progressive entre ces 2 principes urbains. Ainsi les bâtiments les plus hauts et plus denses (logements collectifs R+2 ou R+3) seront à proximité du centre bourg, et les logements individuels (R+1) seront implantés à proximité des maisons existantes. De plus, le projet prend aussi en compte la pente du site pour proposer un étagement en cohérence avec les bâtiments existants environnants. Cette composition répond ainsi à une logique urbaine.	
4/ Nous vous demandons de poursuivre votre réflexion sur l'aménagement du bas de la propriété en proposant des appartements R+2 étagés en terrasses et des garages collectifs en sous-sol plutôt que des maisons individuelles....	Comme pour la hauteur des bâtiments, le projet propose une succession de formes urbaines capables d'assurer la transition et propose une densité progressive entre le centre urbain très dense à l'Ouest, et les zones d'habitats individuels plus éparées à l'Est. Afin d'assurer les "coutures urbaines" avec l'existant, le projet décline ainsi des logements de type collectifs plus dense à proximité du centre bourg, et des logements de type individuels sur la partie péri-urbaine du site en lien avec les lotissements et maisons individuelles environnants.	

	<p>5/ Nous conservons tous les bâtiments anciens et une bande de terrain assez large de 2500m<sup>2</sup> environ sous les bâtiments de la ferme et sous l'école, selon le projet présenté par notre architecte</p>	<p>Le projet prévoit 2 bâtiments à proximité de la ferme:  - 1 premier bâtiment (R+2) en contrebas de la ferme, face à la place aménagée dans la continuité de l'espace Igensdorf (Bâtiment qui apparaissait sur le projet de la famille et dont elle pourra réaliser la construction)  - 1 second bâtiment (R+3) en contrebas de la grange. Ce bâtiment de type collectif s'inscrit dans la volonté de retrouver les bâtiments les plus hauts et plus denses (logements collectifs R+2 ou R+3) à proximité du centre bourg, et les logements individuels (R+1) implantés à proximité des maisons existantes. Cette composition a pour objectif d'assurer la transition et de proposer ainsi une densité progressive entre le centre urbain très dense à l'Ouest, et les zones d'habitats individuels plus éparpillés à l'Est.  La ferme est une des composantes du projet, mais ne peut être l'élément fédérateur. Le projet repose sur des fondements avec une vision globale à l'échelle de la commune et pas seulement centrée sur la ferme.</p>
	<p>6/L'aménagement de la cour intérieure rue Bethenod entre les bâtis existants nécessite que vous entendiez nos idées et nos besoins et elle ne gêne pas l'aménagement de la rue.</p>	<p>La rue Bethenod est peu large. Le projet est l'occasion de repenser et requalifier cette rue, en aménageant des places de stationnement et un trottoir confortable. Cependant ces aménagements permettent de conserver un espace de cour entre la ferme et la rue Bethenod.  Suite aux différentes rencontres avec les propriétaires (Famille Maintigneux) et à la visite de la ferme par M. Massart et M. Verney Carron en compagnie de la famille, le projet a connu des adaptations afin notamment de conserver la grange et de prendre en compte la situation de la ferme.</p>
	<p>7/ L'aménagements des abords des bâtiments et des extensions côté sud est aussi à envisager ensemble car nous souhaitons valoriser les bâtiments par des extensions neuves.  Il n'est pas envisageable qu'un bâtiment n'empiète sur les jardins....</p>	<p>Le projet prévoit bien la réalisation de bâtiment (R+2) en contrebas de la ferme, face à la place aménagée dans la continuité de l'espace Igensdorf. La famille pourra construire son projet de bâtiment selon les prescriptions définies par la ZAC.</p>
	<p>8/ Elargissement de la rue Bethenod ....est prévu depuis toujours vous envisagez un trottoir... qui est insuffisant...  il faut un passage protégé sans trottoir sur une voirie forcément rétrécie, chicanes et sens uniques ?</p>	<p>En effet, dans les villes les artères pénétrantes sont requalifiées en boulevards urbains, facilitant les entrées de ville. A l'échelle de ST MARTIN LA PLAINE, l'entrée de ville se fait par une départementale et le centre bourg est desservi par des voies communales. Sur la carte des dessertes, il apparaît clairement que le secteur de la Transmière pose des difficultés d'accès par des voies très étroites, surtout pour les piétons, et que le maillage Est/Ouest n'existe pas.  La densification du secteur par de nouvelles constructions doit prendre en compte les accès aux logements. La création d'une "rue" à sens unique parallèle à la rue transmière a aussi pour intérêt de retrouver un maillage des circulations évitant ainsi de renvoyer les véhicules dans le centre bourg. Enfin cette nouvelle rue sera le support de viabilisation des futurs lots. Le projet défend une attitude urbaine reposant sur une logique de maillage des rues et un réseau viaire capable de structurer le site et à créer du lien. La "rue" devient alors un lieu de dialogue, qui orientera les futurs projets du site avec un fort potentiel de développement ou de renouvellement de la vie urbaine contrairement aux "voies" en impasse qui développent des</p>
	<p>Nous avons besoin de 2,50m devant les fenêtres de l'ancienne étable. Pour la desserte de ce bâtiment, les occupants auront besoin de couper le chemin piétonnier pour se garer devant l'étable en parking privé. Ce bâtiment de caractère sera aménagé.</p>	<p>Suite aux différentes rencontres avec les propriétaires (Famille Maintigneux) et de la visite de la ferme par M. Massart et M. Verney Carron en compagnie de la famille, le projet a connu des adaptations afin notamment de conserver un chemin d'accès à l'étable indépendant du cheminement piétonnier</p>
	<p>9/Nous ne cautionnons pas la dépense de 75 000€ pour le cabinet MASSART, qui fait suite à une dépense de 22 000€ pour l'étude d'EPURE dont on en peut déplorer l'inutilité et cela même vis-à-vis de l'argent public.  Notre architecte étant payé 8000€ pour son étude, il aurait pu poursuivre son travail sur notre propriété en incluant les impératifs écologiques, chauffage urbain géothermique et solaire.....</p>	<p>La mission de Maîtrise d'oeuvre va jusqu'au dossier de réalisation de la ZAC, soit 2 ans d'études, elle concerne 4 agences.  Architecte urbaniste: KUBE architecture urbanisme (M. Massart)  Paysagiste: M. Verney Carron  Bureau d'études VRD : B.INGENIERIE  Bureau d'études environnementales: Césame  Le projet présenté par la commune a été entièrement chiffré, ce qui n'est pas le cas du projet de la famille.</p>
<p>email du 25.11.2016  OGEC</p>	<p>Faisant suite à la réunion de ce jour;  pour le Pré du bas, sur le principe pas d'opposition à le céder à condition de récupérer une surface égale au pré du bas qui serait alors pris dans le projet d'aménagement - pas de problème quand à l'aménagement du trottoir de la rue Bethenod - quand au susdit trottoir, s'il s'arrête au terme de la rue Bethenod, l'aménagement d'une entrée de l'école sous le préau paraît délicat, car cela multiplieraient les entrées de l'école et mobiliserait 1 personne supplémentaire et cela risque d'engorger le trafic avec les haltes de véhicules. pour ce qui est d'aménager le trottoir jusqu'aux barrières rue des écoles, pourquoi pas mais à la charge de qui ?</p>	<p>Dans le cadre du projet d'aménagement du secteur de La transmière, l'équipe de maîtrise d'oeuvre a apporté une réflexion plus vaste que le périmètre de la Zac afin d'envisager certaines améliorations en marge du projet. C'est notamment le cas de l'entrée de l'école qui paraissait problématique avec la faible largeur du trottoir et la rue des écoles à double sens. Ainsi il était proposé de déplacer l'entrée de l'école (et non d'ajouter une entrée supplémentaire) afin d'aménager un espace public plus ample permettant d'assurer une meilleure sécurisation des entrées et sorties de l'école vis à vis de la circulation. Suite à la concertation, il apparaît que le déplacement de l'entrée soit également problématique - Cette solution ne sera donc pas retenue. Nous proposons cependant que la rue des écoles soit maintenue en sens unique de manière permanente.</p>
<p>email du 3.12.2016  Famille DEFARGE</p>	<p>Suite à l'entretien du 21 septembre dernier, nous avons étudié l'éventuelle proposition de démolition et transformation de la maison sis 2 rue des écoles et nous vous signifiions notre désaccord nous considérons que d'autres options sont envisageables</p>	<p>Comme exprimé précédemment, et suite à la concertation, la solution qui consistait à déplacer l'entrée de l'école ne sera pas maintenue, donc la propriété ne sera pas impactée.</p>
	<p>Est-ce nécessaire de construire ces logements, vivre à la campagne nécessite des déplacements en véhicules, ne trouvez-vous pas que le village est assez encombré?, il y a peu de stationnement et pas de travail pour ces résidents.  Est-ce que cette population mobile fera vivre les commerces locaux?  les commerces du village survivent par la seule présence des anciens....  C'est une cité dortoire avec des volets clos....Aucune structure d'accueil pour personnes âgées n'a été mise en place dans le village qui voit s'éloigner les anciens....  le village peut répondre favorablement à une augmentation normale de sa population avec le bâti existant....</p>	<p>Pour assurer et préserver la vie d'une commune, il est indispensable d'inciter et favoriser le renouvellement urbain. Le village ne peut justement pas répondre favorablement à une augmentation normale de sa population avec seulement le bâti existant. Pour cela, il faut construire des logements adaptés aux familles, avec des enfants qui font vivre le village et aussi permettre aux personnes âgées d'avoir accès à des logements adaptés proches du centre bourg. Beaucoup d'anciens reviennent au centre du bourg pour justement profiter facilement des services et commerces. Les logements existants inadaptés sont un frein au maintien des personnes âgées dans les villages.</p>

<p>email du 13 décembre 2016 Mme. MOUNIER</p>		<p>La commune a signé en 2011 une convention avec EPORA pour gérer le site des Cours. Cet organisme fait l'acquisition des friches industrielles, les démolit, les dépollue et les revend à la commune à hauteur de 60% du coût engagé. C'est leur métier.</p> <p>Les travaux de démolition devraient débuter à l'automne. Nous sommes en relation avec un bailleur pour le rachat du site une fois mis à nu et dépollué. L'objectif ? La construction de trois petits bâtiments de 10 à 12 logements chacun, dont deux en locatif social et un en accession à la propriété. Nous avons souhaité réaliser un véritable pôle intergénérationnel. Les appartements seront adaptés à recevoir des personnes vieillissantes et/ou à mobilité réduite. Une salle de convivialité est prévue ainsi que la présence quotidienne d'une maîtresse de maison. Ce type de résidence remporte un vif succès auprès des personnes vieillissantes. Elles peuvent rester dans leur village, vivre chez elles sans être isolées et ceci en toute sécurité. La mixité intergénérationnelle est évidemment une richesse pour tous. Nous pouvons espérer une mise en service entre 2018 et 2019.</p>
<p>Registre 15 décembre 2016</p>	<p>Qui a commandé le bureau d'études "Kube CH. Massart ? Qui paie ? Bravo pour le village, enfin des projets. Combien de logements sociaux, bien placés au village, il y a les écoles, commerces, docteur, pharmacie, presse.....</p> <p>Mais, les infrastructures ne sont pas adaptées, surtout l'eau: St Martin n'a plus de barrage, devront-ils avoir des cuves pour pomper l'eau la nuit? Et l'électricité, les routes et surtout les égouts ? Quand il y a des orages, les eaux descendent des collines .....que va-t-il se passer, les égouts déborderont et les quartiers bas seront inondés.</p>	<p>Selon le code des marchés publics, le projet a fait l'objet d'une consultation à laquelle ont répondu plusieurs Cabinets. A la suite de la consultation et de la phase de négociation, l'équipe composée de l'agence KUBE architecture urbanisme, JM Verney Carron paysagiste, B-ingenierie bureau d'études VRD, et Césame bureau d'études environnementales a été retenue.</p> <p>Dans le cadre de l'aménagement de la Zac, de nouveaux réseaux seront réalisés pour les futurs logements.</p> <p>Le projet prévoit aussi la réalisation d'un bassin de rétention sur la partie basse des aménagements permettant ainsi de réguler l'eau des espaces publics avant rejet dans le réseau communal. De plus, il sera exigé la réalisation de rétention sur chaque îlot.</p>
<p>email du 16 janvier 2017 André Maintigneux</p>	<p>Voilà encore une route supplémentaire à moins de 40m de 2 autres parallèles et un parking déporté qui restera désert quand chacun garera son véhicule au plus près devant sa porte. L'école voisine dont l'emplacement et la disposition sont en total contradiction avec les règles de sécurité, aurait dû être détruite....</p> <p>Le plan prévoit de desservir des maisons par un chemin privé donc parfaitement inaccessible sans l'accord du propriétaire qui a fait aménager la desserte à ses frais....</p> <p>Quid de la qualité de vie des nombreux villageois riverains à l'espace visuel occulté par des bâtiments de 4 étages ?</p>	<p>La création d'une "rue" à sens unique parallèle à la rue transmillière a pour intérêt de desservir les nouveaux logements créés, mais aussi de retrouver un maillage des circulations évitant ainsi de renvoyer les véhicules dans le centre bourg.</p> <p>L'école étant existante, il est plus judicieux de la conserver et de réfléchir sur la manière d'améliorer et de sécuriser les accès. Les travaux sur l'espace public et l'amélioration des abords de l'école seront de toute évidence moins onéreux que la démolition et la reconstruction d'une école.</p> <p>La voie de desserte est inscrite en servitude publique dans le PLU. Le projet prend en compte l'existant, car seulement 2 autres pavillons seront accessibles par cette voie.</p> <p>Le projet propose une succession de formes urbaines capables d'assurer la transition et de proposer ainsi une densité progressive entre le centre urbain très dense à l'Ouest, et les zones d'habitats individuels plus éparés à l'Est. Ainsi les bâtiments les plus hauts et plus denses (logements collectifs R+2 ou R+3) seront à proximité du centre bourg, et les logements individuels (R+1) seront implantés à proximité des maisons existantes. Cette composition répond ainsi à une logique urbaine. De plus, le projet prend aussi en compte la pente du site pour proposer un étagement progressif. Le plan masse général du projet fait apparaître l'implantation des futurs bâtiments selon leur hauteur : R+1, R+2, R+3 représentées du plus clair au plus foncé.</p>
<p>email du 16 janvier 2017 M. ROBERT raphael</p>	<p>L'augmentation du trafic et le sens de circulation dans la rue de la Transmillière peuvent avoir un danger pour les piétons sur une partie de la rue, car il n'est pas possible d'aménager des trottoirs.</p> <p>Concernant le projet des Maintigneux, on pourrait prendre le meilleur de chaque projet</p>	<p>la rue de la Transmillière sera élargie dans sa partie comprise entre la rue Etienne Bossu et le Patuel. Elle comportera des trottoirs et des places de stationnement. La partie comprise entre les rues Etienne Bossi et Antoine Marrel ne peut être aménagée à cause de son étroitesse actuelle. Pour la rendre plus sûre, elle pourrait être mise en sens unique.</p> <p>Les projets sont dans leurs grandes lignes assez proches. Le principal point de divergence entre les projets est la "rue" qui relie le parking d'Igensdorf au lotissement du Patuel. Lors de ces différents échanges l'équipe de maîtrise d'oeuvre a expliqué l'intérêt de cette rue:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- désenclavement du site</li> <li>- maillage du réseau viaire</li> <li>- dessertes des futurs logements</li> <li>- viabilisation des futurs lots.</li> </ul> <p>Le projet du site de La transmillière est conçu selon une logique urbaine reposant sur une vision globale à l'échelle de la commune, et pas seulement axée sur la ferme. Le projet défend une attitude urbaine reposant sur une logique de maillage des rues et un réseau viaire capable de structurer le site et à créer du lien. La "rue" devient alors un lieu de dialogue, qui orientera les futurs projets du site avec un fort potentiel de développement ou de renouvellement de la vie urbaine; Contrairement aux "voies" en impasse qui développent des ensembles autonomes, enclavés, et isolés du reste de la commune, tendant à privatiser les espaces.</p>

	<p>Je pense que le projet est démesuré et change l'esprit de tranquillité et le visage de notre village. Est-ce-que ce projet ne va pas entraîner une décroissance des maisons riveraines....</p>	<p>Pour assurer et préserver la vie d'une commune, il est indispensable d'inciter et de favoriser le renouvellement urbain. Le projet prévoit la réalisation d'environ 55 logements sur une période de plus de 10 ans. Ce nombre de logements assure à peine le renouvellement nécessaire pour le maintien de la population pour une commune de la taille de Saint-Martin La plaine. Le projet paraît important parce qu'il occupe une grande surface au regard du nombre de logements - Notamment parce qu'il propose des logements individuels (peu denses) et présente de nombreux espaces publics contribuant à retrouver un «cadre de vie» agréable et de qualité. Les aménagements ne peuvent qu'apporter de l'attractivité au bourg et à la commune.</p>
	<p>Est-ce -que les écoles publiques et privées ont les capacités d'accueillir une augmentation d'enfants ?</p>	<p>la commune a demandé à EPURES une étude d'aménagement de la zone de la Transmillière en prenant en compte l'évolution de la démographie communale. L'étude démographique montre que les effectifs scolaires sont stables; tous les scénarios d'aménagement proposés par EPURES permettent aux écoles d'accueillir les enfants des populations nouvelles qui viendrait s'installer à SAINT MARTIN LA PLAINE. ces populations viendraient compenser la baisse régulière de la population de la commune du au vieillissement naturel de la population actuelle.</p>
	<p>Combien va payer chaque habitant par an et sur combien d'année ?</p>	<p>La projection financière fait apparaître un lissage des coûts sur la durée du projet absorbable par la collectivité. Une partie des dépenses sera portée par l'aménageur, le reliquat sera porté par la collectivité.</p>
<p>email du 23 janvier 2017 M. ROBERT JC</p>	<p>Quel sens de circulation sera au début de la rue Transmillière ?</p>	<p>Entre la rue E. Bossu et la rue du 19 mars 1962, la rue de la Transmillière sera à double sens. Entre la rue A. Marrel et la rue E. bossu (Hors périmètre de la ZAC) la rue pourrait être à sens unique.</p>
<p>Courrier du 22 janvier 2017 Propriétaires</p>	<p>demande de réunion de travail avec l'ensemble des élus et des propriétaires pour élaborer un projet citoyen</p>	<p>Plusieurs rencontres ont eu lieu entre les propriétaires et le maire concernant des points particuliers. Le projet porté par la commune concerne l'ensemble des citoyens et pas seulement les propriétaires.</p>
<p>Courrier du 30 janvier 2017 famille DEFARGE</p>	<p>Suite à la réunion publique du 6 décembre dernier.....nous signifiions notre désaccord sur le projet qui impacte notre maison... nous avons découvert que notre maison est impactée dans la phase 3 du projet... qu'advient-il de la sécurisation de l'accès à l'école pendant 12 ans ? il nous paraît possible de réaliser un trottoir le long de la propriété Maintigneux et devant notre maison pour accéder à l'école avec un sens unique dans la rue Bethend et rue des écoles.</p>	<p>Comme exprimé précédemment, et suite à la concertation, la solution qui consistait à déplacer l'entrée de l'école ne sera pas maintenue. Ainsi la maison située au 2 rue des écoles ne sera pas impactée. Cependant, la rue des écoles pourrait être maintenue en sens unique de manière permanente afin d'aménager un trottoir continu devant l'école.</p>
	<p>Actuellement la file de voitures garées le long de la rue des écoles mettent la population en danger. Ce projet dévalorise notre maison avec une impossibilité de stationner correctement dans le garage et dans la cour sans gêner l'entrée de la maison</p>	<p>Dans le cadre du projet d'aménagement du secteur de La Transmillière, la commune a apporté certaines améliorations pour la sécurisation des abords de l'école et pour créer des cheminements piétons depuis la nouvelle rue.</p>
<p>Courrier du 15 Février 2017 Famille Maintigneux</p>	<p>Nous n'avons reçu aucun compte rendu de notre entretien du 12 novembre 2016 et de la réunion publique du 6 décembre 2016.</p>	<p>Le compte rendu de la réunion publique et le document de présentation sont librement accessibles sur le site internet de la commune depuis le 22 Février 2017.</p>
<p>Courrier du 17 Février 2017 Denise Maintigneux</p>	<p>ces modifications.. N'ont plus aucun rapport avec tout ce qui avait été prévu et présenté lors de nos réunions de concertation précédentes: 1/La construction d'un grand bâtiment qui jouxte mon ancienne "grange du bas" construction que nous refusons. 2/La récupération de ma "grange du haut", que je souhaitais aménager en 3 petits appartements 3/des plans qui ne nous ont pas été présentés et/ou modifiés après nos réunions</p>	<p>Entre l'esquisse et le projet définitif, le projet a fait l'objet d'échanges entre les différents acteurs qui participent à l'élaboration du projet. Ces échanges font évoluer le projet et conduisent à des modifications afin de concilier plusieurs points de vue: - assurer le bon développement de la commune sur ce site - proposer une offre d'habitat varié - relier le nouveau programme au centre bourg - favoriser la desserte et le stationnement. - préserver les commerces locaux Dans cette perspective, l'équipe de maîtrise d'oeuvre a modifié le projet initial élaboré par Epures (qui prévoyait notamment la suppression de la ferme). Suite aux différentes rencontres avec les propriétaires (Famille Maintigneux) et de la visite de la ferme par M. MASSART et M. VERNEY CARRON, le projet a été modifié afin notamment de conserver la grange pour l'aménagement de 3 logements et un chemin d'accès pour l'ancienne étable.</p>
	<p>De plus je suis déçue de constater le non-respect de certains engagements que vous aviez pris à savoir 2000 m<sup>2</sup> de terrain sous la ferme....</p>	<p>Le projet prévoit un bâtiment (R+2) en contrebas de la ferme, face à la place aménagée dans la continuité de l'espace Igensdorf; cette construction apparaît également sur le projet de la famille MAINTIGNIEUX, sur une emprise de terrain d'environ 2000 m<sup>2</sup>.  La ferme est une des composantes du projet, mais ne peut en être l'élément fédérateur. L'ensemble du projet propose un aménagement global du site, à l'échelle de la commune et pas seulement centrée sur l'ancienne ferme.</p>

	<p>J'en profite pour donner mon avis négatif sur la route "traversante"</p>	<p>La "rue" traversante entre la rue E. Bossu et le lotissement du Patuel est indispensable dans la composition et le bon fonctionnement de ce projet. La création de cette "rue" a pour intérêt de desservir les nouveaux logements créés, mais aussi de retrouver un maillage des circulations évitant ainsi de renvoyer les véhicules dans le centre bourg. Enfin cette nouvelle rue sera le support de viabilisation des futurs lots. Le projet défend une attitude urbaine reposant sur une logique de maillage des rues et un réseau viaire capable de structurer le site et à créer du lien. La "rue" devient alors un lieu du dialogue, qui orientera les futurs projets du site avec un fort potentiel à inciter, à favoriser le développement ou le renouvellement de la vie urbaine contrairement aux "voies" en impasse qui développent des ensembles autonomes, enclavés, et isolés du reste de la commune, tendant à privatiser les espaces.</p> <p>De plus les "rues" (contrairement aux "routes") ne sont pas seulement le support de déplacement des voitures, mais constitue un espace utilisé par les différents modes de déplacements (cycles, piétons, ...). Ainsi, les "rues" créées seront pourvus d'espaces piétonniers (trottoirs) permettant ainsi aux nouveaux habitants de se déplacer aussi à pied.</p>
--	---	--

<p>courrier du 3 mars 2017 M. GUYOT</p>	<p>Suite à la réunion du 28 Février 2017 organisée par la famille Maintigneux, je souhaiterai vous faire part de mes réflexions: 1/ Les voies traversantes vont favoriser le trafic des voitures...il faut inciter à venir au centre bourg à pied.</p>	<p>1/ Les "rues" (contrairement aux "routes") ne sont pas seulement le support de déplacement des voitures, mais constitue un espace utilisé par les différents modes de déplacements (cycles, piétons, ...). Ainsi, les "rues" créées seront pourvus d'espaces piétonniers (trottoirs) permettant ainsi aux habitants de se déplacer aussi à pied. Des cheminements piétons à l'écart des voies de circulations seront aussi aménagés assurant une liaison Nord-Sud au site en lien avec l'école, offrant la possibilité aux enfants d'aller à l'école à pied. Cependant une partie des enfants qui sont à l'école n'habitent pas le bourg et sont donc déposés en voiture, d'où l'intérêt aussi de prévoir les voies de circulations nécessaires au bon fonctionnement de cet ensemble. De plus nous rappelons qu'une grande partie de la population de Saint-Martin la Plaine ne travaille pas sur la commune et circule donc en voiture, et ce sera certainement le cas des personnes qui habiteront ce nouveau quartier.</p>
	<p>2/ j'aurai souhaité que dans cet espace on garde un territoire naturel pour permettre aux anciens de se poser....</p>	<p>2/ Le projet propose un espace vert public au coeur du nouveau quartier qui s'étire du Nord au Sud (entre la rue Bethenod et la rue Transmillière). Cet espace vert sera accompagné de cheminements piétons et d'une placette favorisant des lieux de rencontre. En complément à cet espace vert, le projet présente des espaces de jardin privatif (Coeur d'ilot) et des alignements d'arbres le long des rues. Ainsi l'ensemble de ces espaces paysagers contribueront à atténuer l'impression de densité de l'opération.</p>
	<p>3/ je regrette que dans le projet, la création d'une maison médicale est disparue...</p>	<p>3/ L'une des premières initiatives des élus fut d'organiser une réunion avec tous les professionnels de santé. après avoir remercié la commune de cette initiative, ils se sont dits majoritairement intéressés par un pôle médical. Cependant, le délai de réalisation incite plusieurs praticiens à prendre aujourd'hui des initiatives privées. Les contraintes en matière d'accessibilité les poussent à réagir vite. Il n'est cependant pas exclu d'en voir certains se regrouper, à terme, sur la Transmillière. Des espaces de services seront prévus en RDC autour de la place créée dans la continuité de l'espace Igensdorf.</p>

<p>email du 3 mars 2017 Mme ROBERT</p>	<p>Je trouve qu'il y a urgence à sécuriser les accès piétons notamment en allant vers l'école privée, 2 voitures n'arrivent pas à circuler en même temps, alors avec une poussette et des enfants... je m'inquiète également du manque de parking...</p>	<p>1/ Dans le cadre du projet d'aménagement du secteur de La Transmillière, l'équipe de maîtrise d'oeuvre a envisagé certaines améliorations dont notamment la sécurisation des abords de l'école. la commune propose que la rue des Ecoles soit maintenue en sens unique de manière permanente; un trottoir continu pourrait être créé devant l'école. 2/ Le PLU impose que sur chaque parcelle construite, un certain nombre de stationnement soit prévu et intégré à la construction (Le stationnement en sous-sol sera favorisé pour libérer des espaces verts en coeur d'ilot). En complément, des stationnements seront aménagés le long de la rue Transmillière et de la nouvelle rue créée. Un parking sera aussi prévu à proximité du centre bourg et des commerces.</p>
	<p>nous n'avons pas de maison de retraite, ça aurait pu être une opportunité ?</p>	<p>La commune a signé en 2011 une convention avec EPORA pour gérer le site des Cours. Cet organisme fait l'acquisition des friches industrielles, les démolit, les dépollue et les revend à la commune à hauteur de 60% du coût engagé. C'est leur métier. Les travaux de démolition devraient débiter à l'automne. Nous sommes en relation avec un bailleur pour le rachat du site une fois mis à nu et dépollué. L'objectif est la construction de trois petits bâtiments de 10 à 12 logements chacun, dont deux en locatif social et un en accession à la propriété. La commune a souhaité réaliser un véritable pôle intergénérationnel. Les appartements seront adaptés à recevoir des personnes vieillissantes et/ou à mobilité réduite. Une salle de convivialité est prévue ainsi que la présence quotidienne d'une maîtresse de maison. Ce type de résidence remporte un vif succès auprès des personnes âgées. Elles peuvent rester dans leur village, vivre chez elles sans être isolées et ceci en toute sécurité. La mixité intergénérationnelle est évidemment une richesse pour tous. la commune espère une mise en service entre 2018 et 2019.</p>

	<p>J'ai trouvé intéressant de privilégier un espace vert et me questionne sur l'utilité de la route ?</p>	<p>L'analyse du site fait apparaître clairement que le secteur de la Transmière pose des difficultés d'accès par des voies très étroites et que le maillage Est/Ouest n'existe pas tendant à enclaver le secteur</p> <p>La densification du secteur par de nouvelles constructions doit prendre en compte les accès aux logements. La création d'une "rue" à sens unique parallèle à la rue transmière a pour intérêt de retrouver un maillage des circulations évitant ainsi de renvoyer les véhicules dans le centre bourg. Cette nouvelle rue sera aussi le support de viabilisation des futurs lots. Le projet défend une attitude urbaine reposant sur une logique de maillage des rues et un réseau viaire capable de structurer le site et à créer du lien. Enfin, nous tenons à préciser que les "rues" (contrairement aux "routes") ne sont pas seulement le support de déplacement des voitures, mais constituent un espace utilisé par les différents modes de déplacements (cycles, piétons, ...)...Ainsi, les "rues" créées seront pourvus d'espaces piétonniers (trottoirs) permettant ainsi aux nouveaux habitants de se déplacer aussi à pied.</p>
	<p>Est-ce important d'avoir un tel nombre de logement ?</p>	<p>Le projet prévoit la réalisation d'environ 55 logements sur une période d'au moins 10 ans. Ce nombre de logements assure à peine le renouvellement nécessaire pour le maintien de la population pour une commune de la taille de SAINT MARTIN LA PLAINE. Il propose des logements individuels (peu dense) et présente de nombreux espaces publics contribuant à retrouver un «cadre de vie» agréable et de qualité.</p>
<p>registre p.22 Mme GALLET, Mme DESARNAUX, M. et Mme PEILLOT</p>	<p>Habitants du Patuel, pourquoi un projet aussi important dans un village comme St Martin... nous ne voulons pas cette route supplémentaire</p>	<p>1/ Le projet prévoit la réalisation d'environ 55 logements qui assure à peine le renouvellement nécessaire pour le maintien de la population pour une commune de la taille de SAINT MARTIN LA PLAINE. Le projet paraît important parce qu'il occupe une grande surface au regard du nombre de logements; cet étalement est dû à la présence de logements individuels très consommateurs d'espace et à la présence de nombreux espaces publics contribuant à retrouver un «cadre de vie» agréable et de qualité.</p> <p>2/ L'analyse du site fait apparaître clairement que le secteur de la Transmière pose des difficultés d'accès par des voies très étroites et que le maillage Est/Ouest n'existe pas. actuellement ce secteur est enclavé. La densification par de nouvelles constructions doit prendre en compte les accès à ces futurs logements. La création d'une "rue" à sens unique parallèle à la rue de la Transmière a pour intérêt de retrouver un maillage des circulations évitant ainsi de renvoyer les véhicules dans le centre-bourg. Cette nouvelle rue sera aussi le support de viabilisation des futurs lots. Le projet défend une attitude urbaine reposant sur une logique de maillage des rues et un réseau viaire capable de structurer le site et de créer du lien. Enfin, il faut préciser que les "rues" (contrairement aux "routes") ne sont pas seulement le support de déplacement des voitures, mais constituent des espaces utilisés par les différents modes de déplacements (cycles, piétons, ...)...</p>
<p>registre p.26 à 29 et p.37 Mme Claude BONNAND</p>	<p>Nous habitons une maison avec des extérieurs, des escaliers.... Et après dans 10 ou 15 ans, si nous voulons rester au cœur du village...où irons-nous ? Et l'asphixie du village ?</p> <p>Notre village doit rester village, autour de l'église, son cœur, nous devons pouvoir circuler à pied, à poussette, avec des cannes et cela en toute sécurité.</p>	<p>Le projet prévoit la construction de logements neufs prenant en compte toutes les normes en vigueur et notamment les normes PMR (personnes à mobilité réduite). Ces nouveaux logements offriront ainsi l'opportunité aux personnes âgées d'avoir accès, sur la commune de SAINT MARTIN LA PLAINE, à des logements adaptés proches du centre bourg.</p> <p>Il s'agit bien de proposer de larges trottoirs, des cheminements piétons afin de relier les différents secteurs de la commune, plutôt que de contourner sur des voies étroites un terrain.</p>
<p>email du 13 mars 2017 M. JOUBERT</p>	<p>Il m'apparaît souhaitable la prise en compte des personnes âgées, des commerçants, de la circulation, les contraintes techniques et financières, les personnes qui sont directement concernées par le projet...</p> <p>Il apparaît nécessaire de créer une commission, 10 personnes maximum</p> <p>Le projet final devra être défendu auprès des décideurs régionaux</p>	<p>La réunion publique permet de communiquer avec l'ensemble des habitants et usagers de la commune et de recueillir leur demande spécifique. La phase de concertation permet de faire remonter les remarques de l'ensemble des usagers.</p> <p>Pour les aspects techniques, les services intercommunaux de Saint Etienne Métropole ont été sollicités sur les problématiques de l'eau potable, de l'assainissement et des voiries.</p> <p>il n'est pas envisageable de créer ce type de commission sans être confronté à des questions grave de représentativité.</p> <p>Le maire et les élus en charge du dossier sont les représentants de la commune; à ce titre, ils portent un projet d'intérêt général qui doit concilier développement du territoire et maintien de la la qualité de vie au sein de la commune.</p> <p>La compétence d'urbanisme appartient à la commune et à lacommunauté urbaine. La région Rhone Alpes Auvergne n'a pas cette compétence, elle ne peut donc pas décider.</p>

email du 25 mars 2017 Mme BERRUYER FANGET	ceci me semble un projet très ambitieux pour une commune comme la nôtre et il me semblerait moins choquant qu'il soit diminué. Je trouve que la commune va perdre de son caractère de village avec une telle extension. Le réseau d'évacuation des eaux usées est déjà saturé, est ce que ce projet ne va pas encore amplifier les problèmes déjà présents lors de fortes pluies ou orages ?	La commune doit construire de nouveaux logements pour maintenir sa population et proposer une offre d'habitat aux jeunes ménages ou aux anciens désireux de rester proche du centre-bourg. Il ne s'agit pas d'une extension du village, mais de valoriser une dent creuse au cœur du village. Ce projet implique une gestion des eaux pluviales à la parcelle. par conséquent, il y aura des bassins de rétention pour limiter le rejet dans le réseau communal. Le dispositif a été validé par Saint Etienne Métropole qui détient la compétence assainissement.
registre p. 34 Mme Marie-Jo CATON	je trouve que ce projet ne s'intègre pas dans un village. Tous ces petits cubes sont bien jolis mais ne sont pas dans le style du village! Le parking Igendorf est très pratique s'il n'est pas supprimé, combien de places restera-t-il ? La 1ère chose, en urgence, serait plutôt la déviation du centre-bourg	L'architecture d'aujourd'hui est certe différente du cœur historique, cependant le village a connu des styles de constructions différents selon les années. Le calibrage des bâtiments projetés correspond aux hauteurs des bâtiments existants. Le parking Igendorf sera déporté de quelques mètres, le long de la rue Transmière.
Rendez-vous du 29 mars 2017 Mme CHALARD	Inquiétude sur le flux de circulation de la rue Transmière (vitesse et verglas) à cause de l'ombre portée de l'usine	Prise en compte de cette problématique dans le profil de la voie. Les bus et les poids-lourds seront interdits sur la rue Transmière.
Rendez-vous du 11 Avril 2017 M et Mme CHARMET Jean-claude	Inquiétude sur le flux de circulation de la rue Transmière (vitesse et verglas) à cause de l'ombre portée de l'usine	Prise en compte de cette problématique dans le profil de la voie. Les bus et les poids-lourds seront interdits sur la rue Transmière.
le collectif citoyen le 11 Avril 2017	Transmission du plan d'ensemble du projet Maintigieux avec signature de 266 personnes	voir compte rendu
Madame Sabine BESSIN email du 27 avril 2017	une opération avec une densité trop élevée	
	inquiétude quant à la préservation de l'ensoleillement des maisons existantes	Le projet propose une succession de formes urbaines capables d'assurer la transition et de proposer ainsi une densité progressive entre le centre urbain très dense à l'Ouest, et les zones d'habitats individuels plus éparés à l'Est. Ainsi les bâtiments les plus hauts et plus denses (logements collectifs R+2 ou R+3) seront à proximité du centre bourg, et les logements individuels (R+1) seront implantés à proximité des maisons existantes. De plus, le projet prend aussi en compte la pente du site pour proposer un étalement progressif. Cette composition répond ainsi à une logique urbaine. le plan masse général du projet fait apparaître l'implantation des futurs bâtiments, les couleurs des batiments représentent les 3 hauteurs R+1, R+2, R+3 du plus clair au plus foncé. Cette organisation doit permettre de préserver l'ensoleillement des batiments existants
	pas de mise en ligne des vues 3D	l'ensemble des évolutions successives du projet comprenant quelques vues 3 D ont été mise en ligne régulièrement sur le site de la commune ainsi que les compte rendu de la réunion publique et de l'entrevue avec le collectif.
	pourquoi ne pas profiter du projet pour améliorer la situation ( la sécurité des enfants qui fréquentent l'école n'est pas assurée)	Dans le cadre du projet d'aménagement du secteur de La Transmière, la commune asouhaité améliorer la sécurisation des abords de l'école en proposant que que la rue des Ecoles soit maintenue en sens unique de manière permanente; un trottoir continu pourrait etre créé devant l'école.
	réserver des espaces suffisants au stationnement pour les usages existants. - gérer correctement les eaux pluviales	le projet prévoit la création de stationnement dans les rues notamment le long d'ela nouvelle voie. Le PLU impose ausii que sur chaque parcelle construite, un certain nombre de stationnement soit prévu et intégré à la construction . Le stationnement en sous-sol sera favorisé pour libérer des espaces verts en coeur d'ilot. En complément, des stationnements seront aménagés le long de la rue Transmière . Un parking sera aussi prévu à proximité du centre bourg et des commerces si besoin.

fait à SAINT MARTIN LA PLAINE, le 1er juin 2017